ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 14040

Texte de la question

M. Philippe Vasseur se fait l'intermédiaire des associations d'anciens combattants auprès de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants afin que le titre de reconnaissance de la Nation attribué au titre des différents conflits (guerres 39-45, Indochine, Corée, Mission extérieure...) soit assorti d'une décoration spécifique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur un voeu tendant à l'extension éventuelle de la médaille créée en faveur des militaires et civils ayant servi en Afrique du Nord et titulaires du titre de reconnaissance de la nation, en application du décret du 29 avril 1997. Le texte en cause réserve expressément cette médaille « médaille d'Afrique du Nord » aux titulaires du titre de reconnaissance de la nation attribué au titre de ce conflit. Le secrétaire d'Etat comprend parfaitement les sentiments éprouvés par les titulaires du titre de reconnaissance de la nation au titre de tous les autres conflits ou missions auxquels la France a participé. C'est pourquoi il a décidé d'étudier la question de la création éventuelle d'une médaille en leur faveur.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vasseur
Circonscription : Pas-de-Calais (3e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14040
Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2425
Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 2988